

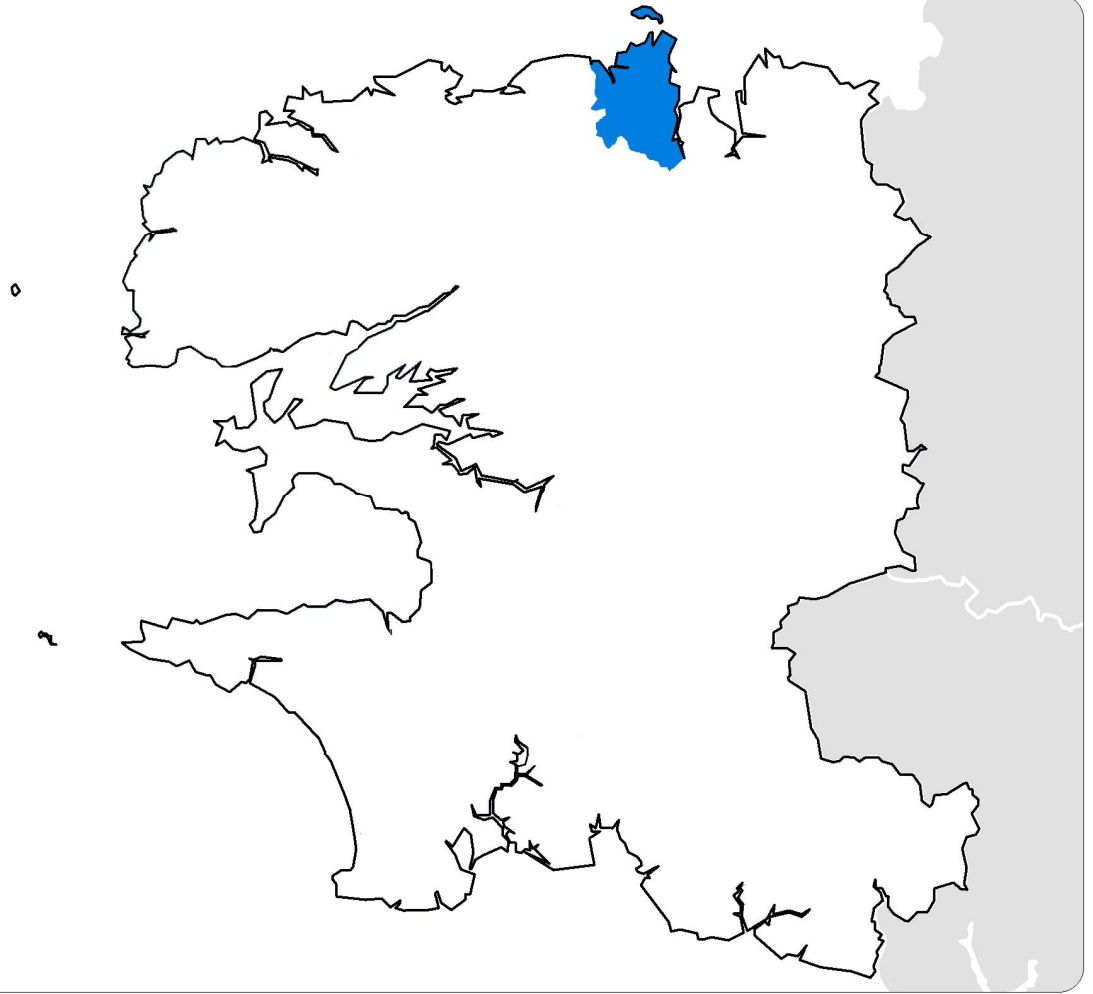


Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

**Pays
Leonard**
Communauté de Communes



Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Conseil départemental du Finistère
et la Communauté de communes du Pays Léonard*

Actualisé par les avenants n°1 et n°2

Contrats de territoire 2015-2020

Entre :

Le Conseil départemental du Finistère,
Représenté par le Président du Conseil général, Pierre MAILLE, pour le contrat initial et par
La Présidente du Conseil départemental, Nathalie SARRABEZOLLES, pour les avenants

Et :

La Communauté de communes du Pays Léonard
Représentée par son Président, Nicolas FLOCH

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 26 novembre 2009 et l'avenant de
mi-parcours (n°1) signé le 6 avril 2013

Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Léonard du 4 mars 2015 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 22 octobre
2015 ;

Vu l'avenant n°1 approuvé par la Communauté de communes du Pays Léonard du 17
décembre 2015

Vu l'avenant n°2 approuvé par la Séance plénière du Conseil départemental du 28 et 29
janvier 2016 ;

Vu l'avenant n°2 approuvé par le bureau communautaire de la Communauté de communes
du Pays Léonard du 23 mars 2016 ;

Il est convenu ce qui suit :

La territorialisation des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil départemental aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

Les schémas et plans départementaux, pilotés par le Conseil départemental, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

Les contrats de territoire, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement. La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil départemental du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Conseil départemental avec les EPCI sont établis sur une période unique **de janvier 2015 à décembre 2020**. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil départemental.

➤ La confirmation du rôle du Conseil départemental, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil départemental souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil départemental du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil départemental, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Conseil départemental et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE A L'ÉCHELLE DU PAYS DE MORLAIX

La Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle du Pays de MORLAIX.

Cette lecture partagée des enjeux du Pays de MORLAIX est la suivante :

ENJEU 1 - AGIR POUR LA COHESION DU TERRITOIRE

Le Pays de Morlaix présente un certain nombre de disparités internes. Cela se traduit notamment par une relative autonomie des trois bassins de vie de Morlaix Communauté, St-Pol-de-Léon/Roscoff et Landivisiau, peu ou mal connectés et harmonisés, et par un déséquilibre territorial entre l'Ouest du Pays, qui tire profit de la proximité de Brest, et l'Est du territoire, beaucoup moins dynamique.

Cette faible cohésion qui caractérise le Pays de Morlaix appelle à la mise en place d'une gouvernance fédérant les acteurs et les collectivités locales, seule garante de la définition d'une stratégie globale intégrant les questions de déplacement, de mutation de l'agriculture et des industries agroalimentaires, de l'enseignement supérieur, du vieillissement de la population, de l'attractivité et du maintien des jeunes sur le territoire etc.

Le Pays pourrait assurer ce rôle de coordinateur, en complément des missions déjà bien identifiées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Outre sa mission de coordinateur, le Pays peut jouer un rôle important en matière de prospective ou encore d'observation. L'élaboration d'un SCoT de Pays contribuerait à consolider la gouvernance et l'identité du territoire de la « Baie de Morlaix. »

1.1 Repositionner la Ville de Morlaix, comme véritable pôle urbain irriguant l'ensemble du territoire.

Un enjeu partagé par tous les acteurs réside dans la nécessité de développer la capacité de polarisation et d'attractivité de Morlaix, notamment en valorisant son image positive pour tout le territoire. La reconversion du nouveau quartier de la Manufacture de Tabacs, la réhabilitation de la Maison Pénanault, le Théâtre du Pays de Morlaix et le site universitaire de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) constituent des équipements de centralité, dont le rayonnement dépasse les limites du territoire de l'agglomération et qui sont à conforter.

Ce rôle de moteur du territoire est particulièrement important pour dynamiser et irriguer l'ensemble du Pays. En ce sens, le travail prospectif mené par le Conseil de développement du Pays de Morlaix « Pays de Morlaix 2030 » envisageant une fusion des communes pour constituer le « Grand Morlaix » pourrait être une piste de réflexion à approfondir.

Il conviendrait de parvenir à un développement harmonieux entre pôle urbain, pôles d'équilibre et communes rurales nécessaires à l'équilibre du Pays.

Les enjeux de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, de réhabilitation de l'habitat, de maintien des services publics à la population se couplent sur ce territoire à un enjeu de préservation de l'espace agricole et des espaces naturels, ressources clé de ce territoire.

1.2 Développer un territoire à la fois rural et littoral dans une optique durable et de maîtrise des ressources

Le Pays de Morlaix possède un patrimoine riche et varié (de sa façade maritime, avec les baies de Morlaix Locquirec et Kernic, jusqu'aux landes et tourbières des Monts d'Arrée) : espaces naturels diversifiés, production agricole locale, patrimoine religieux (enclos paroissiaux), spécificités des paysages de l'île de Batz... Peu de Pays bretons présentent un tel patchwork, un tel condensé de Bretagne.

L'impact de la pression démographique sur les secteurs littoraux, la préservation du cadre de vie et de la qualité du patrimoine naturel représentent un enjeu spécifique en matière environnementale. Il s'agit de permettre le développement de nouvelles activités en préservant les ressources du territoire. Ainsi, plusieurs problématiques sont posées :

Un enjeu de gouvernance sur les espaces naturels littoraux que les deux démarches de Gestions intégrées des zones Côtières, approches visant au développement durable des territoires littoraux, proposées sur le Pays (Baies de Morlaix et du Kernic) devraient permettre de favoriser.

La préservation des milieux : protéger et mettre en valeur ces espaces en favorisant et en gérant les flux touristiques. La vigilance sur le maintien d'un avenir partagé et durable de l'île de Batz : les problématiques de continuité territoriale, du fret, du traitement des déchets devront être prises en compte, tout en veillant à soutenir l'économie locale durable, clé de l'emploi et du maintien de la population sur l'île.

La capacité de disposer d'une eau en quantité et qualité et d'un assainissement respectueux des milieux : lutte contre les algues vertes, préservation des eaux de baignade, sécurisation en eau potable. Un objectif majeur sera de diminuer fortement la concentration en nitrates sur le bassin versant de l'Horn au Kerallé pour lutter contre les algues vertes, mais aussi pour ré-ouvrir éventuellement la prise d'eau de l'Horn et mettre fin à la procédure de contentieux entre la France et l'Union Européenne sur la Directive « eau brute ». Au-delà de la qualité des eaux, la question majeure de la prévention des inondations, affecte tout particulièrement Morlaix. La nécessaire solidarité amont-aval dépasse, par nature, les territoires des EPCI et incite à une réflexion territoriale élargie.

La mobilisation pour la sécurisation de l'approvisionnement énergétique du Finistère : des réflexions à poursuivre pour favoriser la structuration de la filière bois-énergie à l'échelle du Pays et non pas seulement à l'échelle de Morlaix Communauté. Des études sur la méthanisation sont, par ailleurs, en cours. La préservation du cadre de vie en lien avec un enjeu de consommation foncière : le nombre conséquent de logements vacants doit pousser à ambitieux projet de réhabilitation des logements de centre bourg.

1.3 Structurer le territoire et développer des coopérations internes au Pays

Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Morlaix est identifié par l'ensemble des acteurs du Pays comme un élément fédérateur permettant d'améliorer l'accessibilité du territoire en lien avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse et du développement du TER.

L'enjeu de confortement de l'économie locale par le transport de marchandises (fret ferroviaire et plateforme rail-route, dépôts liés à la filière légumière) est également unanimement reconnu. A ce titre, un projet de réactivation de la plateforme rail/route de Kériveren à St-Martin-des-Champs est en cours.

Si les infrastructures existantes sont plutôt satisfaisantes et amenées à être renforcées, la problématique de la mobilité est particulièrement prégnante chez les jeunes et les personnes en insertion, d'autant plus que le manque de mobilité est trop souvent un facteur de cloisonnement. L'organisation des transports collectifs et autres modes alternatifs est donc à développer.

Ces problématiques de mobilité des habitants à l'intérieur du territoire doivent pouvoir trouver un premier niveau de réponse avec une amélioration des services offerts par les associations existantes (Don Bosco et D'Place).

1.4 Renforcer l'attractivité du pays en s'appuyant sur ses potentialités et la coopération avec les territoires voisins

La situation périphérique de la pointe bretonne exige des infrastructures et services de communication performants et une organisation logistique des transports de qualité. Pour cette raison, le projet BGV et le futur PEM gare de Morlaix ainsi que le Très Haut Débit (THD) sont des projets majeurs en termes d'accessibilité du territoire. Au delà des infrastructures, l'enjeu de développement d'usages liés au numérique est essentiel.

Par ailleurs, l'entente intercommunautaire créée entre BMO, Lannion-Trégor communauté et Morlaix Communauté ayant vocation à développer une dynamique d'échanges et de cohérence entre les politiques publiques des 3 agglomérations notamment dans le développement économique, l'accessibilité, la recherche, l'enseignement supérieur doit désormais être déclinée en actions concrètes.

Le Pays de Morlaix doit enfin renforcer son positionnement stratégique d'ouverture sur la mer et en particulier de « porte d'entrée sur le territoire français » (Roscoff/ Royaume Uni).

ENJEU 2 - RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

2.1 Des fragilités à prendre en compte

Les défis des restructurations en cours dans l'industrie agroalimentaire (Gad, Tilly-Sabco, Marine Harvest...) et les conséquences directes et indirectes des fermetures d'entreprises pourraient accentuer la fragilité du tissu économique du Pays de Morlaix.

Les entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire, très structurantes dans ce pays, doivent pleinement s'inscrire dans la dynamique portée par la mise en œuvre du P3AB.

Il convient de porter une attention particulière à la situation des familles touchées par les licenciements, en se mobilisant pour atténuer les effets sociaux, soutenir les ménages accédants à la propriété et accompagner les parcours de réinsertion. Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne s'est organisé autour de trois volets pour apporter des réponses à ces situations de crise : un volet d'urgence, un second sur la réorganisation des filières agro-alimentaires et un troisième sur la compétitivité industrielle. En ce sens, la plate forme d'appui aux mutations économiques vient accompagner les salariés touchés par la crise (réunissant les acteurs de l'insertion, de la formation ; du logement).

Enfin, si l'économie du territoire est très marquée par l'agriculture et l'industrie agroalimentaire d'autres piliers sont à valoriser et soutenir : la métallurgie, les transports, la recherche-innovation, l'économie sociale et solidaire, les médias (Télégramme).

2.2 Des potentiels de développement

2.2.1 Conforter et développer la capacité d'innovation

Le Pays s'est doté de 3 pôles d'innovation–recherche : les biotechnologies marines et la santé à Roscoff (Station biologique), les biotechnologies végétales à Saint Pol de Léon (BBV –Vegenov), les biotechnologies et la métrologie (Centre de ressources techniques) à Morlaix. Ces secteurs restent néanmoins à développer et à valoriser en de véritables filières de développement génératrices d'emplois qualifiés pour le territoire (jeunes diplômés) pour venir diversifier et renforcer les piliers de l'économie locale que sont l'agriculture et les industries agroalimentaires.

Compte tenu de la production de légumes (maraîchage) particulièrement importante sur le Pays de Morlaix (concernant 44% des exploitations ; contre 12% en moyenne en Bretagne), la recherche fondamentale et appliquée sur la transformation de produits agricoles bruts est à conforter.

Les ressources liées à la mer sont également un atout propre au pays offrant des perspectives de développement.

En parallèle, les acteurs du pays soulignent que l'offre d'enseignement supérieur du territoire, qui se diversifie, gagnerait à s'enrichir davantage, en coopération étroite avec l'Université de Bretagne Occidentale, et l'Université parisienne Pierre et Marie Curie.

2.2.2 Exploiter davantage le potentiel touristique avec un souci de gestion des espaces naturels et une meilleure coordination de l'offre

Le territoire du Pays de Morlaix bénéficie de potentialités touristiques s'articulant autour de son patrimoine naturel et culturel particulièrement riches (tant sur la frange littorale que sur le versant intérieur) mais également de la pratique du nautisme et de la randonnée. Roscoff est également renommée pour le tourisme de santé et de bien être, puisque le premier centre de thalassothérapie y a été créé. Le territoire bénéficie également d'une offre de logements touristiques diversifiée. Toutefois, cette offre touristique riche et diversifiée nécessiterait d'être davantage mise en valeur et coordonnée.

Le territoire doit s'appuyer sur le tourisme de thalassothérapie/bien être et la notoriété de Roscoff dans ce domaine pour maintenir des hébergements qualifiés (hôtellerie notamment). Le flux de touristes anglais entrant par le port de Roscoff constitue une opportunité évidente pour le Pays.

En outre, les acteurs du territoire témoignent d'un potentiel complémentaire à valoriser : le tourisme scientifique avec les centres de recherche et les entreprises présentes sur le territoire (Station biologique de Roscoff, projet d'Espace des sciences de la Manufacture des tabacs).

Une attention particulière doit également être portée à la valorisation des enclos à l'échelle du Pays et la mise en réseau et la mutualisation des musées du territoire (à partir notamment du Musée des Jacobins). Le label « Pays d'art et d'histoire » reconnu au Pays de Morlaix mériterait d'être davantage valorisé et exploité, de même que les Monts d'Arrée sur la dimension loisirs de nature.

Par ailleurs, une partie des communes du Pays de Morlaix adhérant au Parc naturel régional d'Armorique, des partenariats pourraient utilement être développés avec le Pays, les EPCI, les communes sur plusieurs enjeux identifiés : filière du bois, circuits courts, développement économique endogène redynamisation des bourgs et du paysage.

Enfin, l'attractivité touristique du territoire nécessitera une meilleure coordination des acteurs. Un regroupement des pays touristiques à moyen terme serait à encourager afin d'aboutir à une nouvelle gouvernance et des parcours touristiques coordonnés pour promouvoir les sites et monuments majeurs qui ponctuent le Pays de Morlaix (Château de Kerjean, Cairn de Barnenez, Château du taureau...). La mise en place de la nouvelle « destination touristique » « Côte de granit rose - Baie de Morlaix » va dans ce sens.

2.2.3 Soutenir la vitalité culturelle

La vitalité du tissu culturel et plus globalement du tissu associatif peut être considérée comme un autre levier de développement. Le Pays de Morlaix peut en effet s'appuyer sur le dynamisme des acteurs culturels intervenant dans des domaines très divers et des

équipements rayonnant au-delà de l'agglomération morlaisienne (Théâtre du Pays de Morlaix, Musée des Jacobins, Théâtre de l'Entresort). Ce dynamisme des acteurs culturels a permis l'émergence d'un projet de développement d'un pôle culturel de création artistique à la Manufacture, porté par l'association SEW regroupant trois acteurs emblématiques du territoire (le cinéma d'art et d'essai la Salamandre, le Théâtre de l'Entresort et l'association Wart). Il convient dans le même temps, de veiller à favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du Pays et à encourager la mise en réseau des équipements culturels et des programmations culturelles (tel que les partenariats à renforcer entre le Théâtre du Pays de Morlaix et les théâtres de Ste Thérèse à St Pol de Léon et de Landivisiau).

ENJEU 3 - RENFORCER LA COHESION SOCIALE DU TERRITOIRE

L'attractivité du Pays de Morlaix nécessite de s'appuyer sur une plus grande cohésion territoriale et sociale du territoire pour l'ensemble des habitants et particulièrement en direction des personnes les plus démunies et des populations des territoires les plus fragiles. Si le Pays de Morlaix est un territoire confronté au vieillissement de sa population, il présente néanmoins des disparités au sein même des 4 intercommunalités qui le composent. En ce sens, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau est spécifique au sein du Pays, caractérisée par l'accueil d'une population active de jeunes ménages et qui par ailleurs n'est pas confrontée aux problématiques littorales, à la différence des trois autres EPCI. Cette diversité des bassins de vie peut donner lieu à des réponses différenciées et adaptées aux besoins des habitants.

3.1 Développer une politique de l'habitat adaptée aux différents publics et territoires en veillant à promouvoir la mixité sociale et générationnelle

Dans un souci de limitation de la consommation du foncier et de l'étalement urbain, la revitalisation des centres-bourgs/villes est un enjeu important. Le territoire dispose d'un parc de logements anciens et relativement dégradés (en 2007, 8.5% de résidences potentiellement indignes contre 5.7% en Finistère, 30% du parc est antérieur à 1949 contre 25% en Finistère¹) où le taux de vacance est supérieur à la moyenne régionale. Face à ce constat, la requalification des logements existants, la réflexion sur de nouvelles formes urbaines, ainsi que le maintien des commerces et services dans un maillage équilibré du territoire sont des enjeux importants.

Une attention particulière est portée également sur la requalification thermique de l'habitat, compte tenu de la présence importante de logements anciens à rénover, notamment du point de vue énergétique et de la problématique de la précarité financière de certains ménages qui ne peuvent supporter ces charges complémentaires.

Par ailleurs, la question de l'accessibilité des/aux personnes âgées et en situation de handicap sera à appréhender.

Une couverture intégrale du territoire en Programme local de l'habitat (PLH) paraît de nature à favoriser la prise en compte de ces préoccupations.

Enfin, une vigilance est portée sur la forte pression exercée sur le foncier dans la partie littorale du territoire qui tend à exclure les jeunes travailleurs et les ménages défavorisés en les contraignant à s'éloigner des villes et de leur lieu de travail. Dans ce contexte, une réflexion collective est à mener sur la réponse à apporter en matière de logements des jeunes et des travailleurs saisonniers. En effet, les besoins sont de plus en plus nombreux, que ce soit pour les stages, l'alternance, des missions courtes : l'offre d'habitat pour les jeunes doit être améliorée.

¹ Diagnostic Plan Départemental de l'Habitat 2014-2019- document de travail du juillet 2013

3.2 Mettre en place une veille sur le risque de paupérisation de la population sur l'ensemble du territoire

Une frange de la population du Pays de Morlaix est confrontée à la précarité et aux difficultés sociales. Le territoire se caractérise par un revenu médian fiscal inférieur à la moyenne départementale, ainsi qu'une population importante couverte par les minimas sociaux (particulièrement concentrée sur la ville de Morlaix et en augmentation sur la Communauté de communes de la Baie du Kernic). Dans un contexte économique en tension, touchant particulièrement les bassins d'emplois du Pays de Landivisiau et de Morlaix, une vigilance doit être portée sur le risque de paupérisation de l'ensemble du territoire.

L'accès et le maintien dans le logement, la précarité énergétique sont des préoccupations importantes sur le territoire et qui concentrent la majorité des aides financières attribuées par les Commissions locales de lutte contre les exclusions. Cette précarité pose enfin des difficultés en termes de mobilité de l'ensemble des usagers.

Une réflexion portée par l'ensemble des collectivités du territoire sur le développement des actions de mobilité notamment pour les jeunes et les publics en insertion serait à engager. La mobilisation des acteurs de l'éducation populaire, de la vie associative, particulièrement bien structurés autour du RESAM, peut être un atout à valoriser.

3.3 Poursuivre les actions de prévention et de coordination autour de la santé

Le diagnostic réalisé en 2010 par l'Observatoire régional de santé de Bretagne fait part d'un état de santé relativement défavorable de la population du Pays de Morlaix (mortalité prématurée évitable liée à des comportements à risque : alcool, suicide, tabac, accidents de route). Ce constat est partagé par les professionnels du Territoire d'action sociale de Morlaix-Landivisiau du Conseil départemental qui témoignent sur le Pays de situations familiales présentant des difficultés liées à la santé mentale, aux conduites addictives. Ces préoccupations qui concernent tous les publics sont prises en compte dans le contrat local de santé de Morlaix Communauté mais mériteraient d'être élargies à l'ensemble du territoire (via la mise en place d'un contrat de santé à l'échelle du Pays).

Enfin, une réflexion sur la mise en place d'une équipe de santé mobile serait à poursuivre avec l'ensemble des acteurs du territoire.

3.2 Mettre en place une veille sur le risque de paupérisation de la population sur l'ensemble du territoire

Une frange de la population du Pays de Morlaix est confrontée à la précarité et aux difficultés sociales. Le territoire se caractérise par un revenu médian fiscal inférieur à la moyenne départementale, ainsi qu'une population importante couverte par les minimas sociaux (particulièrement concentrée sur la ville de Morlaix et en augmentation sur la Communauté de communes de la Baie du Kernic). Dans un contexte économique en tension, touchant particulièrement les bassins d'emplois du Pays de Landivisiau et de Morlaix, une vigilance doit être portée sur le risque de paupérisation de l'ensemble du territoire.

L'accès et le maintien dans le logement, la précarité énergétique sont des préoccupations importantes sur le territoire et qui concentrent la majorité des aides financières attribuées par les Commissions locales de lutte contre les exclusions. Cette précarité pose enfin des difficultés en termes de mobilité de l'ensemble des usagers.

Une réflexion portée par l'ensemble des collectivités du territoire sur le développement des actions de mobilité notamment pour les jeunes et les publics en insertion serait à engager. La mobilisation des acteurs de l'éducation populaire, de la vie associative, particulièrement bien structurés autour du RESAM, peut être un atout à valoriser.

3.3 Poursuivre les actions de prévention et de coordination autour de la santé

Le diagnostic réalisé en 2010 par l'Observatoire régional de santé de Bretagne fait part d'un état de santé relativement défavorable de la population du Pays de Morlaix (mortalité prématurée évitable liée à des comportements à risque : alcool, suicide, tabac, accidents de route). Ce constat est partagé par les professionnels du Territoire d'action sociale de Morlaix-Landivisiau du Conseil départemental qui témoignent sur le Pays de situations familiales présentant des difficultés liées à la santé mentale, aux conduites addictives. Ces préoccupations qui concernent tous les publics sont prises en compte dans le contrat local de santé de Morlaix Communauté mais mériteraient d'être élargies à l'ensemble du territoire (via la mise en place d'un contrat de santé à l'échelle du Pays).

Enfin, une réflexion sur la mise en place d'une équipe de santé mobile serait à poursuivre avec l'ensemble des acteurs du territoire.

CHAPITRE II : LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Parallèlement aux engagements contractualisés, le Conseil départemental développe ses interventions, tant en maîtrise d'ouvrage directe que via des soutiens alloués à des partenaires.

Dans le domaine des déplacements, le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Morlaix et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Conseil départemental (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc.

Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux.

Le réaménagement de la RD58, infrastructure majeure pour la desserte du territoire, est en cours d'étude. Suite à des réunions de concertation organisées fin 2013 à partir de différents scénarios d'aménagement, une enquête publique se déroulera fin 2015/2016 sur la base des études d'impact à finaliser.

La véloroute du littoral est entièrement réalisée sur le territoire et des liaisons cyclables complémentaires sont identifiées par les acteurs locaux.

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Conseil départemental et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1^{ère} phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Conseil départemental et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

Dans le domaine de l'habitat et du logement, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Conseil départemental du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental de l'Habitat qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Conseil départemental et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase leurs interventions respectives.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil départemental du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil départemental soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

Le Conseil départemental participe également au financement de grosses opérations d'investissement (projets immobiliers et équipements de recherche structurants) sur trois volets que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil départemental a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisés sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

En matière d'agriculture, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil départemental souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

En matière d'eau et d'assainissement, le Conseil départemental a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maîtres d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes. La gouvernance communautaire sur les thèmes eau potable et assainissement collectif est à rechercher.

Par ailleurs, **dans le domaine de l'insertion**, il est à noter que la politique d'insertion sociale et professionnelle du Conseil départemental s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le Conseil départemental a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Conseil départemental a construit une politique d'insertion qui, de l'accès au droit aux actions de retour à l'emploi, doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet et prenant en compte ses freins et ses difficultés. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives.

Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline à l'échelle de chaque pays (Brest, Cornouille, Morlaix et Centre Ouest Bretagne) dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion. L'offre d'insertion est donc appréciée à l'échelle des pays en fonction des besoins recensés pour permettre une couverture homogène du territoire départemental en offre d'insertion.

La communauté de communes du Pays Léonard a signé le PTI du Pays de Morlaix. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays Léonard, le Conseil départemental accompagne plusieurs opérateurs. Parmi ceux-ci, on peut ainsi citer l'action de l'association D'Place qui favorise la mobilité des bénéficiaires de minima sociaux sur le territoire et l'action de l'Equipe Emploi du GRETA qui favorise la mise à l'emploi directe des bénéficiaires du RSA.

Enfin, le Conseil départemental porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de conforter ce dispositif, il serait opportun que la Communauté de communes du Pays Léonard adhère à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

Dans le domaine de la planification et d'éducation familiale, en 2012, les élus départementaux ont adopté un projet de planification et d'éducation familiale avec 3 axes majeurs :

- développer l'information en matière de vie affective et sexuelle,
- assurer l'accès à la contraception et au conseil conjugal sur tout le territoire finistérien,
- observer, analyser, évaluer pour améliorer l'efficacité du dispositif.

Ces orientations se sont accompagnées d'un meilleur maillage du territoire et désormais tous les pays sont concernés par la présence d'antennes de CPEF, que ce soit le CPEF en régie directe ou les CPEF hospitaliers. Ainsi, sur le Pays de Morlaix, une antenne est présente à Morlaix.

Le rayonnement du collège dans sa proximité s'impose comme un juste prolongement de la mise en place de politiques publiques départementales déclinées en lien avec chaque entité territoriale présente sur les espaces du département (communes, EPCI...). A ce titre, le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et le Conseil départemental, au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, tant sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales), que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement.

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internat, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil départemental accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil départemental investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges (opérations structurantes, entretien et accessibilité). Sur la période 2006-2011, le Conseil départemental a soutenu à hauteur de 3 584 000 € les travaux menés au Collège de Saint Pol de Léon pour la restructuration de l'enseignement, la vie scolaire, et le préau.

Pour la période 2012 – 2017, il est prévu : la poursuite des travaux concernant l'administration, le self, la toiture, la SEGPA pour un montant de 3 M€

- 6,5 M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens.
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17 M€ par an). Outre le fonctionnement, le Conseil départemental accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire. Sur la Communauté de communes du Pays Léonard, le total des dotations en matériel et en fonctionnement en 2013 s'est élevé à 131 611 €.

Un Observatoire de la vie collégienne est également en place <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Colleges/Observatoire-de-la-vie-collegienne2>.

CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A partir de la charte de territoire « Pays Léonard 2020 », projet du territoire de la Communauté de communes du Pays Léonard, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat.

Les 3 enjeux du précédent contrat sont reconduits, avec des nuances dans les intitulés.

Ainsi, l'enjeu **développement économique/attractivité du territoire** fait ressortir un enjeu spécifique autour de l'innovation et de la recherche, qui constitue un réel marqueur de ce territoire. Par ailleurs, il est proposé de conforter le volet « **services aux publics** », qui traduit un enjeu en tant que tel et le renforcer par les actions autour de la « **cohésion sociale** ». Enfin **l'environnement et l'aménagement du territoire** sont toujours une préoccupation majeure et gage de la préservation de la qualité de vie sur le territoire.

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement.

Les engagements du Conseil départemental au titre du contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays Léonard, actualisés par les avenants 1 et 2, s'élèvent à **9 036 601 € en investissement et 384 295 € en fonctionnement pour 2015 et 2016, soit un total de 9 420 896 €.**

Article III-1 : Accompagner le développement économique et touristique

III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Le territoire de la Communauté de communes du Pays Léonard se caractérise par un écosystème d'entreprises innovantes. Pour soutenir la dynamique autour de la recherche et du développement et conforter cette image territoriale singulière, l'intercommunalité met en œuvre une politique volontariste autour des projets d'avenir pour l'essor de son économie (ex. de la filière marine sur le site du Laber-Roscoff).

Le tourisme est aussi un levier de développement important à favoriser compte tenu des fortes potentialités du territoire. La présence de patrimoines naturels et culturels nombreux à préserver et à valoriser, la renommée liée aux activités du bien-être et de la santé et la proximité de flux touristiques importants (transport maritime de passager) sont des atouts qu'il convient de maîtriser, de valoriser et de capter.

Pour répondre à ces enjeux, le Pays Léonard s'est doté d'un programme d'actions spécifiques inscrit dans la charte « Pays Léonard 2020 ». La feuille de route de la collectivité est en pleine adéquation avec la contribution du Conseil départemental pour les enjeux du Pays de Morlaix et la contractualisation du Conseil départemental, à savoir déployer la dynamique locale.

Cet enjeu se décline selon les 3 axes suivants :

- Axe 1 : Soutien au développement économique,
- Axe 2 : Soutien au développement touristique,
- Axe 3 : Soutien à la préservation du patrimoine.

III-1-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé du projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Soutien au développement économique			
Développement d'une filière algue et culture marine Proposer un environnement d'accueil propice au secteur de la recherche et du développement – pompage en mer Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard	A déterminer par avenant		
Axe 2 : Soutien au développement touristique			
Chemins permanents du Tro breiz Création d'un outil de développement touristique pour promouvoir les patrimoines et diversifier l'offre d'hébergement pour les randonneurs. Maître d'ouvrage : Association Tro Breiz	95 000 € /an	Novateur 10% sous condition de réalisation du projet avec le Pays Touristique-Subvention de fonctionnement pour 2016	9 500 €
Axe3 : Soutien à la préservation du patrimoine			
Charte du patrimoine Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine de Bretagne Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard	Sans incidence financière		
Restauration du massif occidental de la basilique Paul-Aurélien Sauvegarde et mise en valeur (tour, flèche et travée centrale) Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pol-de-Léon	2 637 238 €		400 000 €
Conservation et valorisation du patrimoine architecturale et archéologique Des projets sont déjà identifiés : - Valorisation du Château du Laber (travaux de mise hors d'eau et hors d'air), portée par la CC Pays Léonard <i>Soutien sous réserve des conditions d'éligibilité et d'un diagnostic préalable pour le château du Laber afin de déterminer les investissements à</i>	Dotation territoriale 2015-2017 Selon les critères fixés par la fiche relative au patrimoine architectural et archéologique avec une animation communautaire		Dotation territoriale 120 000 €

<i>réaliser</i>		
- Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame de Kreisker à Saint-Pol-de-Léon		
La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.		
Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI		
TOTAL de l'enjeu 1 « Accompagner le développement économique et touristique »		529 500 €
	Fonctionnement 2015- 2016	9 500 €
	Investissement	520 000 €

Article III-2 : Conforter les services aux publics et renforcer les actions de cohésion sociale

III-2-a : L'enjeu pour le territoire

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles.

Le Conseil départemental souhaite ouvrir avec la Communauté de communes du Pays Léonard, qui constitue un des acteurs locaux importants de la cohésion sociale, un dialogue approfondi sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire, dans le cadre d'une gouvernance partagée, et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera **donc sur** :

- Un incontournable : la définition **d'une gouvernance locale** et le partage d'un **diagnostic** à l'échelle de l'intercommunalité,
- Des grands **enjeux** qui devront prendre en compte *le « bien vieillir sur le territoire » et « être jeune sur le territoire »*,
- Un **programme d'actions** répondant aux grands enjeux partagés,
- Une **animation** et une **évaluation**.

La méthodologie sera présentée au partenaire.

Par ailleurs, le territoire de la Communauté de communes du Pays Léonard doit faire face à un certain nombre de caractéristiques majeures : une croissance, une densification et un vieillissement de la population, une prédominance des classes moyennes et une progression importante du parc de logements, etc. Pour répondre à ces évolutions, l'EPCI oriente son action communautaire pour développer et adapter l'offre de services publics aux besoins de la population.

Le renforcement de la cohésion sociale fait consensus entre les intérêts du territoire et les

enjeux départementaux. Une importance particulière est donnée à la question de la mixité intergénérationnelle, en favorisant l'implantation de jeunes actifs, en proposant des services à la petite enfance, ou en maintenant une offre de service élevée pour les personnes âgées, dont le nombre croissant doit être perçu comme levier potentiel de développement économique.

Ces actions s'accompagnent d'une politique « habitat » maîtrisée (consommation foncière, etc.), responsable (réhabilitation de l'habitat ancien, etc.) et adaptée à tous. L'EPCI est encouragé à se doter d'un Programme local de l'habitat (PLH) pour disposer d'une vision globale sur l'évolution de l'offre de logement et les moyens pour tous d'accéder à un logement.

Parce que ce dynamisme participe à l'attractivité de leur territoire et à la qualité de leur cadre de vie, les collectivités léonardes, soutenues par le Conseil départemental, mènent des politiques culturelles et sportives ambitieuses en soutenant notamment les services et la construction d'équipements. Enfin, un autre axe fort et partagé se dégage autour des problématiques nautiques, permettant de consolider l'image maritime du territoire.

Cet enjeu se décline selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Favoriser une politique sociale de l'habitat,
- Axe 2 : Renforcer un niveau d'accueil et de soutien de tous les publics,
- Axe 3 : Soutenir les politiques et les équipements publics dédiés à la jeunesse, à la culture et au sport »,
- Axe 4 : Maintenir et développer les équipements nautiques pour promouvoir et consolider l'image maritime du territoire.

III-2-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé du projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Un incontournable du volet cohésion sociale du contrat de territoire :			
Définir une gouvernance locale de construction, animation, suivi et évaluation des actions du volet cohésion sociale du contrat de territoire - Type d'instance - Composition (représentant CD : Territoire d'Action Sociale / EPCI-communes-CCAS/CIAS) + invitation (associations, ADMR...)	Sans incidence financière		
Elaboration d'un diagnostic partagé L'ensemble des démarches d'observation sociale engagées par le Conseil	Sans incidence financière Apport en ingénierie notamment pour l'élaboration de l'analyse des besoins sociaux.		

<p>départemental et la CC du Pays Léonard seront partagées et devront permettre d'identifier des enjeux et un plan d'actions.</p> <p>Autres thèmes à envisager : la mutualisation des moyens (notamment l'accueil des usagers), réflexion sur les chantiers d'insertion en référence au pacte pour l'insertion du Pays de Morlaix (ex. plateforme de mobilité, etc.)</p> <p>Rappel des démarches engagées - CD (MCATS) élaboration des diagnostics sociaux de territoire, diagnostics pays, enjeux de pays dans le cadre des contrats de partenariat - ABS prévu</p>			
<p>Réalisation d'une analyse des besoins sociaux</p> <p>Un soutien à titre novateur est retenu sous réserve que le projet associe étroitement le Territoire d'action sociale et les Directions du Conseil départemental (Direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions- Mission de Coordination de l'Action Territoriale et Sociale) notamment à l'élaboration du cahier des charges. Cette étude devra prendre en compte les recompositions territoriales.</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard</p>	50 000 €	Novateur 50% sous conditions, plafonné à 4 000 € Subvention de fonctionnement pour 2016	4 000 €
D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été repérées, qui contribuent à la mise en œuvre de ce volet cohésion sociale du contrat :			
Axe 1 : Favoriser une politique sociale de l'habitat			
<p>Etude préalable à la mise en œuvre du Programme local d'habitat (PLH)</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard</p>		20% Subvention de fonctionnement pour 2015	10 000 €
<p>Mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les 3 EPCI Suivi animation</p> <p>Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Léon</p>		30% d'un montant de 60 000 € maxi, soit 3 000 € en 2016	3 000 €
Axe 2 : Renforcer un niveau d'accueil et de soutien de tous les publics			
<p>Réflexion sur l'évolution du périmètre de la CC Pays Léonard</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard</p>			Soutien en ingénierie (diffusion de données, études, etc.)

<p>Réflexion sur la création d'une Maison des services au public en multi-sites, en lien avec la CCBK</p> <p>Maîtres d'ouvrage : CCPLé/CCBK</p>		<p>10% des dépenses éligibles</p>	<p>Plafond en fonction du nombre d'opérateurs – entre 60 000 et 100 000 €</p>
<p>Réhabilitation de l'école publique Charles Perrault</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Plougoulm</p>	<p>230 000 €</p>	<p>30%</p>	<p>30 000 €</p>
<p>Aire d'accueil des gens du voyage</p> <p>Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage de 9 emplacements, soit 18 places.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Pol-de-Léon</p>	<p>645 000 €</p>	<p>Selon les critères du Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage - 6 352 € par place</p>	<p>114 336 €</p>
<p>Création d'un foyer des jeunes travailleurs</p> <p>Construction et équipement en mobilier du FJT</p> <p>Maître d'ouvrage : Habitat 29</p>	<p>Construction : 3 222 749 € (HT) Equipement mobilier : 125 000 € (HT)</p>	<p>15% des coûts de revient (TTC)</p>	<p>532 500 €</p>
<p>Structuration des services d'aide à domicile</p> <p>Accompagnement de la réflexion des associations ADMR pour une structuration pertinente et un plan d'action adapté au territoire (regroupement sur une base minimale de 30 000 heures)</p> <p>Maîtres d'ouvrage : CD29 et associations</p>		<p>Tarif horaire plafond : 22,40 €</p>	<p>A déterminer</p>
<p>Centre local d'information et de coordination (CLIC) labellisé niveau 2</p> <p>Soutien au fonctionnement pour pérenniser le CLIC et mettre en œuvre le projet de service</p> <p>Maître d'ouvrage : Groupement gérontologique du Pays de Morlaix</p>	<p>Action inscrite au CT de Morlaix Co (pour mémoire, soutien de 124 300 € pour 2016)</p>		
<p>Reconstruction de l'EHPAD de Kersaudy</p> <p>Construction d'un bâtiment neuf accueillant 181 chambres individuelles</p> <p>Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et d'autre part au respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000 €/place et respect du tarif plafond).</p>	<p>25 457 000 €</p>	<p>Subvention d'investissement 10% de la base subventionnable du projet dans la limite de 110 000 €/place et du respect du prix plafond de la journée fixé à 59 €/jour. Le montant plafond de subvention pourra</p>	<p>1 991 000 €</p>

		évoluer en fonction du plan de financement transmis.	
Maître d'ouvrage : EHPAD de Kersaudy Restructuration de l'EHPAD de Saint-Nicolas Mise aux normes et mise en conformité de la maison de retraite pour le confort des usagers et l'amélioration des conditions de travail Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4 ^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000 €/place et respect du tarif plafond).	9 126 881 €	Le projet initial doit être revu à la baisse afin de diminuer le prix à la journée. Subvention d'investissement 10% de la base subventionnable du projet dans la limite de 110 000 €/place et du respect du prix plafond de la journée fixé à 59 €/jour. Le montant plafond de subvention pourra évoluer en fonction du plan de financement transmis.	962 886 €
Maître d'ouvrage : A déterminer			
Maintien d'un accueil de loisirs sans hébergement mixte Afin de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap du Pays de Morlaix en dehors du temps scolaire, la commune de Santec a expérimenté un accueil spécifique au sein de son centre de loisirs. Maître d'ouvrage : Commune de Santec		50% du surcoût lié au handicap Subvention de fonctionnement > 2015 : 20 000 € > 2016 : 20 000 €	40 000 €
Axe 3 : Soutenir les politiques et les équipements publics dédiés à la jeunesse, à la culture et au sport			
Soutien au poste de coordination de la politique jeunesse Renforcement et ajustement de l'offre de service et mise en place d'une politique communautaire Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pol-de-Léon	34 000 €/an	Subvention de fonctionnement pour 2016 sous condition d'une coordination à l'échelle communautaire via une convention de délégation entre EPCI et commune de Saint-Pol-de-Léon > 2015 : 7650 € > 2016 : 7650 €	15 300 €

<p>Soutien à l'école de musique et danse intercommunale</p> <p>La CCPLé a décidé, outre la coordination de l'enseignement de la musique et de la danse, de prendre la gestion directe de l'école de musique et de danse à la rentrée de septembre 2013. Le financement peut être prolongé dans le respect des conditions du programme de soutien aux enseignements artistiques.</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard</p>	<p>100 000 €/an</p>	<p>Subvention en fonctionnement pour l'année 2016 dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et conformément au schéma départemental des enseignements artistiques (aide aux postes)</p> <p>> 2015 : 50 000 € > 2016 : 50 000 €</p>	<p>100 000 €</p>
<p>Ensemble des arts et traditions populaires du Léon</p> <p>1) Soutien au fonctionnement (déplacements, communication, licences, etc.)</p> <p>2) Soutien à l'investissement (création de costumes) du ballet de pays évoluant au plus haut niveau international</p> <p>Maître d'ouvrage : Association Bleuniadur</p>	<p>35 000 €/ an sur 3 ans</p>	<p>1) 10% du budget - Subvention de fonctionnement > 2015 : 1 500 € > 2016 : 1 500 €</p> <p>2) 20%, soit 3 820 € tous les 2 ans (> 2015 : 3 820 €)</p>	<p>1) 3 000 €</p> <p>2) 3 820 €</p>
<p>Développement des arts du cirque par l'École de cirque du Léon</p> <p>Maître d'ouvrage : Association 'Le cirque à Léon'</p>		<p>Subvention de fonctionnement</p> <p>> 2015 : 10 000 € > 2016 : 10 000 €</p>	<p>20 000 €</p>
<p>Soutien aux équipements culturels de proximité et multifonctions :</p> <p>Des projets sont déjà identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux de l'école intercommunale de musique et de danse, portés par la CC Pays Léonard - Réhabilitation de la salle polyvalente à Santec <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI</p>		<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements culturels de proximité et multifonctions avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>100 000 €</p>
<p>Soutien aux équipements sportifs de proximité</p> <p>Des projets sont déjà identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de terrains de tennis à Saint-Pol-de-Léon 		<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>100 000 €</p>

<p>- Espace de loisirs intergénérationnels à Plouénan</p> <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI</p>			
<p>Soutien aux équipements de proximité : bibliothèques - médiathèques</p> <p>[Aucune action n'est identifiée à ce jour]</p> <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil départemental et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux bibliothèques, médiathèques de proximité avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>90 000 €</p>	
<p>Axe 4 : Soutien aux équipements maritimes et nautiques</p>			
<p>Réflexion sur la prise de compétence nautisme et sport de glisse</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard</p>	<p>Soutien en ingénierie (diffusion de données, études, etc.), accompagnement de Nautisme en Finistère dans la prise de compétence.</p> <p>Sans incidence financière</p>		
<p>Estacade de Roscoff : travaux de confortement et de remise en état de l'estacade pour l'embarquement vers Batz au vieux port de Roscoff</p> <p>Le Conseil départemental sera étroitement associé aux comités de pilotage et aux comités techniques concernant les études et les travaux.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Roscoff</p>	<p>3 500 000 €</p>	<p>50%</p>	<p>1 750 000 €</p>
<p>Consolidation des ouvrages maritimes du port de Pempoul</p> <p>Consolidation, préservation et mise en valeur de quais et cales du port</p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pol-de-Léon</p>	<p>270 000 €</p>	<p>1) Diagnostic préalable (N13) : 70 % plafonné à 30 000 €</p> <p>2) Aménagements (N14) : 20 % plafonné à 150 000 €</p>	<p>1) 30 000 €</p> <p>2) 150 000 €</p>
<p>Création d'un centre d'entraînement de voile habitable du pays de Morlaix</p> <p>Maître d'ouvrage : Structure de bassin - voile en pays de Morlaix</p>	<p>238 200 €</p>	<p>Structure de voile d'intérêt départemental - Aide au fonctionnement</p> <p>> 2015 : 7 500 €</p> <p>> 2016 : 8 000 €</p>	<p>15 500 €</p>

Restructuration et extension du centre nautique	1 190 000 €	10% plafonné à 250 000 €	119 000 €
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pol-de-Léon			
Construction du centre nautique	2 100 000 €	10% plafonné à 250 000 €	210 000 €
Maître d'ouvrage : Commune de Roscoff			
TOTAL de l'enjeu 2 « Conforter les services aux publics et renforcer les actions de cohésion sociale »			6 618 642 €
	Fonctionnement 2015-2016		335 100 €
	Investissement		6 283 542 €

Article III-3 : Faire de l'environnement et de l'aménagement du territoire une préoccupation prioritaire

III-3-a : L'enjeu pour le territoire

La pression démographique sur le littoral, la préservation du cadre de vie et la qualité du patrimoine naturel demandent une attention particulière sur le plan environnemental. L'aménagement raisonné est donc devenu une nécessité pour préserver un cadre de vie harmonieux et attractif.

Un bouquet de compétences communautaires, acquises ou probables, favorise un aménagement responsable et concerté. La préservation et la mise en valeur des espaces naturels, la gestion raisonnée des déchets ou l'éventualité de maîtriser la gestion d'une eau en qualité et en quantité et d'un assainissement respectueux des milieux sont autant de prérogatives qui sont encouragées par l'action départementale.

Enfin, en réponse aux nouveaux enjeux d'aménagement du territoire, le développement des déplacements, doux et/ou collectifs et la revitalisation des centres-bourgs encouragent d'une part la mobilité sur le territoire et son accessibilité et d'autre part permettent un développement harmonieux entre les pôles d'équilibres et les communes rurales.

La maîtrise des aménagements est donc un atout pour accueillir et maintenir les populations et les entreprises, vecteur de dynamisme en Pays Léonard.

Cet enjeu se décline selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Une gestion raisonnée des déchets ménagers,
- Axe 2 : Une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement,
- Axe 3 : La préservation du cadre de vie et environnement,
- Axe 4 : Vers une écomobilité durable.

III-3-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil départemental aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Intitulé du projet	Montant du projet	Modalités de financement	Montant plafond
Axe 1 : Une gestion raisonnée des déchets ménagers			
Mise aux normes de la déchetterie de Ty Korn Améliorer la sécurité des usagers et les services proposés et préserver l'environnement Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard	428 000 €	20 % avec plafond d'assiette de 100 000 € (FDMD)	20 000 €
Mise aux normes de la déchetterie de l'île de Batz Améliorer la sécurité des usagers et les conditions de travail et préserver l'environnement Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard	140 000 €	20 % avec plafond d'assiette de 100 000 € (FDMD)	20 000 €
Collecte par conteneurs enterrés et/ou semi-enterrés Amélioration des services de collecte des ordures ménagères 1/ Etude 2/ Travaux Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard	1/ 15 000 € 2/ 435 000 €	10 % avec plafond d'assiette de 100 000 € (FDMD)	1/ 1 500 € 2/ Fonction des résultats de l'étude (A déterminer par avenant)
Axe 2 : Une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement			
Nota : les montants plafonds indiqués sont des estimations. Ils seront à déterminer en fonction des montants réels des travaux.			
Etude sur le transfert de compétence « Eau et assainissement » Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard	50 000 €	30%	15 000 €
Projets en assainissement Création d'une lagune de stockage de centrâts Dans le respect du schéma départemental « assainissement » (priorité 1) Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Plouéan	100 000 €	25%	25 000 €
Projets en assainissement Création d'une lagune de stockage de centrâts. Dans le respect du schéma départemental « assainissement » (priorité 1) Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Cléder-Sibiril	150 000 €	25%	37 500 €

Recherche en eau			
Maître d'ouvrage : Syndicat mixte de production et de transport d'eau potable de l'Horn	530 000 €	1) Etudes : 30% 2) Travaux : 10% part urbaine et 25% part rurale	95 400 €
Axe 3 : La préservation du cadre de vie et de l'environnement			
Gestion des espaces naturels sensibles et de la randonnée	20 000 € / an	Subvention de fonctionnement > 2015 : 19 243 € > 2016 : 20 452 €	39 695 €
Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard			
Poursuite de l'aménagement du quartier de Creach' Ar Léo			
Réhabilitation de logements et aménagement des espaces publics et des liaisons entre espace urbanisé	7 500 000 €	20% des coûts de revient TTC	1 312 909 €
Maîtres d'ouvrage : Habitat 29 et Saint-Pol-de-Léon			
Projet d'éco-quartier – Gare de Roscoff			
Rénovation d'une friche industrielle par la construction de 120 logements dont 40 logements sociaux	2 250 000 €	Logements PLUS : 1 000 € / logement Logements PLAI : 3 050 € / logement	70 750 €
Maître d'ouvrage : Commune de Roscoff			
Aménagement du village de Moguériec			
Création d'un cadre paysager renouvelé qui favorise et sécurise les déplacements Dans le respect du Programme Patrimoine cadre de vie	1 270 000 €	20 % sous réserve de répondre aux critères du dispositif PCV (respect du mémo pratique) et après examen de la commission technique	120 000 € (40 000 € / tranches (3 tranches maximum tous les 2 ans))
Maître d'ouvrage : Commune de Sibiril			
Aménagements du centre-ville de Roscoff			
Poursuite de l'aménagement des abords de l'église et de l'hôtel de ville. Dans le respect du Programme Patrimoine cadre de vie	1 573 000 €		80 000 € en 2 tranches maximum restantes (1ère tranche réalisée en 2012)
Maître d'ouvrage : Commune de Roscoff			
Aménagements du bourg de Sainte-Catherine			
Redynamisation du bourg et sécurisation des déplacements Dans le respect du Programme Patrimoine cadre de vie	319 547 €	Pour les dossiers en tranches une étude globale d'aménagement est obligatoire Accompagnement du CAUE préconisé	80 000 € en 2 tranches maximum restantes (1ère tranche réalisée en 2014)
Maître d'ouvrage : Commune de Mespaul			
Aménagement d'un espace intergénérationnel	160 000 €		60 000 € maximum sous

Dans le respect du Programme Patrimoine cadre de vie			condition d'une étude paysagère (appui CAUE)
Maître d'ouvrage : Commune de Santec			
Axe 4 : Vers une écomobilité durable			
Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique			
Déclinaison sur le territoire des orientations du schéma départemental de signalisation touristique		En fonction du schéma départemental de signalisation touristique	
Maîtres d'ouvrage : Conseil départemental, CC Pays Léonard et communes			
Dotations pour la création d'une aire de covoiturage locale en maîtrise d'ouvrage intercommunale			
Sous condition d'une étude d'opportunité du covoiturage et respect de principes d'aménagement (mini 15 places, sécurisation des entrées/sorties, connexion si possible à un réseau de transport public, etc.). Une assistance sur le projet peut être proposée dans le cadre d'une adhésion à Finistère-Ingénierie-Assistance.	100 000 €	50% par projet sous conditions	50 000 €
Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard			
Transport de voyageurs			
Réflexion pour une harmonisation de l'offre de transport collectif		Appui en ingénierie (études, données, etc.)	Soutien en ingénierie
Maître d'ouvrage : CC Pays Léonard			
Navette estivale			
Mise en place d'un service de navettes en saison estivale à l'occasion de l'accueil d'événements nautiques majeurs.	40 000 € / an	Dérogatoire - à titre expérimental 30% sous condition d'une tarification voyageurs Subvention de fonctionnement en 2015	12 000 €
Un soutien à titre expérimental (pour un an) sous conditions est proposé, reconductible une fois.			
Maître d'ouvrage : Commune de Roscoff			
Aménagements cyclables sur le territoire de la CC du Pays Léonard en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire			
<u>Projets repérés :</u> - Liaison cyclable Saint-Pol-de-Léon - Plougoulm - Sibiril - Liaison cyclable Santec - Saint-Pol-de-Léon (Créac'h al Léo)		Dotations territoriales en déclinaison schéma départemental vélo	200 000 €

- Liaison cyclable Roscoff - Saint-Pol-de-Léon			
Maîtres d'ouvrage : EPCI et communes			
Pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Pol-de-Léon	165 000 €	20%	33 000 €
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Pol-de-Léon			
TOTAL de l'enjeu 3 « Faire de l'environnement et de l'aménagement du territoire une préoccupation prioritaire »			2 272 754 €
	Fonctionnement 2015-2016		39 695 €
	Investissement		2 233 059 €

CHAPITRE IV - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article IV-1 : Durée

Ce contrat formalise les engagements du Conseil départemental sur le territoire de la Communauté de communes à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat

La Communauté de communes assure, en lien avec le Conseil départemental, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article IV-5 : Engagements financiers

Le Conseil départemental s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 € HT au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable selon les dispositions de la délibération du Conseil départemental applicable.

Article IV-6 : Instruction des dossiers

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Conseil départemental.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de Mme la Présidente du Conseil départemental, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil départemental afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, l'EPCI peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Conseil départemental. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma communautaire.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil départemental qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat.

La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la Communauté de communes et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil départemental évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

Article IV-7 : Versement de la subvention

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Conseil départemental, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la Communauté de communes, le Conseil départemental lui versera directement la subvention,

- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la Communauté de communes.

Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation

La Communauté de communes est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil départemental. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. L'EPCI s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Conseil départemental.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la Communauté de communes remettra au Conseil départemental un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil départemental et la Communauté de communes en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article IV-9 : Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil départemental pour les actions subventionnées.

La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

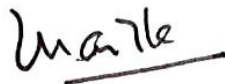
- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Conseil départemental du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil départemental s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention de la Présidente du Conseil départemental avec mention du Conseil départemental comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil départemental et la présence du logo du Conseil départemental sur tous les supports de communication relatifs aux

équipements concernés (plaquettes, déliants) ou aux manifestations organisées.

Article IV-10 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Le Président du Conseil général



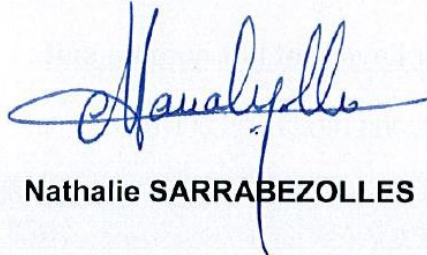
Pierre MAILLE

**Le Président de la Communauté de
communes du Pays Léonard**



Nicolas FLOCH

**La Présidente du
Conseil départemental du Finistère**



Nathalie SARRABEZOLLES

**Récapitulatif des ajustements du contrat de territoire avec la
Communauté de communes du Pays Léonard**

PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

Numéro action à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action prorogée (issue du 1^{er} contrat)	Montant prévu au contrat
CT CCPLé_DCSJ_01_04	Restauration du massif occidental de la basilique Paul-Aurélien	400 000 €
CT CCPLé_DAEEL_02_13	Aire d'accueil des gens du voyage	114 336 €
CT CCPLé_DAEEL_02_14	Création d'un foyer des jeunes travailleurs	532 500 €
CT CCPLé_DPMI_02_19	Maintien d'un accueil de loisirs sans hébergement mixte	Total cumulé 2015-2016 : 40 000 €
CT CCPLé_DCSJ_02_20	Soutien au poste de coordination de la politique jeunesse	Total cumulé 2015-2016 : 15 300 €
CT CCPLé_DCSJ_02_21	Soutien à l'école de musique et danse intercommunale	50 000 € en 2016
CT CCPLé_DCSJ_02_22	Ensemble des arts et traditions populaires du Léon	Total cumulé 2015-2016 : 3 000 €
CT CCPLé_DCSJ_02_23	Développement des arts du cirque par l'Ecole de cirque du Léon	Total cumulé 2015-2016 : 20 000 €
CT CCPLé_DDEI_02_28	Estacade de Roscoff : travaux de confortement et de remise en état de l'estacade pour l'embarquement vers Batz au vieux port	1 750 000 €
CT CCPLé_DDEI_02_31	Restructuration et extension du centre nautique	119 000 €
CT CCPLé_DDEI_02_32	Construction du centre nautique	210 000 €
CT CCPLé_DAEEL_03_33	Mise aux normes de la déchetterie de Ty Korn	20 000 €
CT CCPLé_DAEEL_03_40	Gestion des espaces naturels sensibles et de la randonnée	Total cumulé 2015-2016 : 39 695 €
CT CCPLé_DAEEL_03_41	Poursuite de l'aménagement du quartier de Creach' Ar Léo	1 312 909 €
CT CCPLé_DAEEL_03_43	Aménagement du village de Muguérec	120 000 €
CT CCPLé_DAEEL_03_45	Aménagements du bourg de Sainte-Catherine	80 000 €
CT CCPLé_DD_03_52	Pôle d'échanges multimodal de la gare de Saint-Pol-de-Léon	33 000 €

PROJETS NOUVEAUX

Numéro action à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action introduite	Incidence financière
CT CCPLé_DDEI_01_01	Développement d'une filière algue et culture marine	A déterminer par avenant
CT CCPLé_DDEI_01_02	Chemins permanents du Tro breiz	9 500 € en 2016
CT CCPLé_DCSJ_01_03	Charte du patrimoine	0 €
CT CCPLé_DCSJ_01_05	Conservation et la valorisation du patrimoine architecturale et archéologique- dotation territoriale 2015-2017	120 000 €
CT CCPLé_TAS_02_06	Définir une gouvernance locale de construction, animation, suivi et évaluation des actions du volet cohésion sociale du contrat de territoire	0 €
CT CCPLé_TAS_02_07	Elaboration d'un diagnostic partagé	0 €
CT CCPLé_MCATS_02_08	Réalisation d'une analyse des besoins sociaux	4 000 € en 2016

CT CCPLé_DAEEL_02_10	Mise en œuvre d'un Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les 3 EPCI	3 000 € en 2016
CT CCPLé_MCT_02_11	Réflexion sur l'évolution du périmètre de la CC Pays Léonard	Soutien en ingénierie
CT CCPLé_MCT_02_53	Réflexion sur la création d'une Maison des services au public en multi-sites, en lien avec la CCBK	En fonction du nombre d'opérateurs – entre 60 000 et 100 000 €
CT CCPLé_DDC_02_12	Réhabilitation du de l'école publique Charles Perrault	30 000 €
CT CCPLé_DPAPH_02_15	Structuration des services d'aide à domicile	A déterminer
CT CCPLé_DPAPH_02_16	Centre local d'information et de coordination (CLIC) labellisé niveau 2	(action inscrite au CT de Morlaix Communauté)
CT CCPLé_DPAPH_02_17	Reconstruction de l'EHPAD de Kersaudy	1 991 000€
CT CCPLé_DPAPH_02_18	Restructuration de l'EHPAD de Saint-Nicolas	962 886 €
CT CCPLé_DCSJ_02_24	Soutien aux équipements culturels de proximité et multifonctions- dotation territoriale 2015-2017	100 000 €
CT CCPLé_DCSJ_02_25	Soutien aux équipements sportifs de proximité- dotation territoriale 2015-2017	100 000 €
CT CCPLé_DCSJ_02_26	Soutien aux équipements de proximité : bibliothèques - médiathèques - dotation territoriale 2015-2017	90 000 €
CT CCPLé_DDEI_02_27	Réflexion sur la prise de compétence nautisme et sport de glisse	Soutien en ingénierie
CT CCPLé_DDEI_02_29	Consolidation des ouvrages maritimes du port de Pempoul	1) 30 000 € 2) 150 000 €
CT CCPLé_DDEI_02_30	Création d'un centre d'entraînement de voile habitable du pays de Morlaix	Total cumulé 2015-2016 : 15 500 €
CT CCPLé_DAEEL_03_34	Mise aux normes de la déchetterie de l'île de Batz	20 000 €
CT CCPLé_DAEEL_03_35	Collecte par conteneurs enterrés et/ou semi-enterrés Amélioration des services de collecte des ordures ménagères (étude)	1/ 1 500 € 2/ Fonction des résultats de l'étude (à déterminer par avenant)
CT CCPLé_DAEEL_03_36	Etude sur le transfert de compétence « Eau et assainissement »	15 000 € (estimation)
CT CCPLé_DAEEL_03_37	Projets en assainissement (SIEA Plouéan)	25 000 € (estimation)
CT CCPLé_DAEEL_03_38	Projets en assainissement (SIEA Cléder-Sibiril)	37 500 € (estimation)
CT CCPLé_DAEEL_03_39	Recherche en eau	95 400 €
CT CCPLé_DAEEL_03_42	Projet d'éco-quartier – Gare de Roscoff	70 750 €
CT CCPLé_DAEEL_03_44	Aménagements du centre-ville de Roscoff	80 000 €
CT CCPLé_DAEEL_03_46	Aménagement d'un espace intergénérationnel	60 000 €
CT CCPLé_DATD_03_47	Mise en œuvre de la charte départementale de signalisation routière et touristique	0 €
CT CCPLé_DD_03_48	Dotation pour la création d'une aire de covoiturage locale en maîtrise d'ouvrage intercommunale	50 000 €
CT CCPLé_DD_03_49	Transport de voyageurs	Soutien en ingénierie
CT CCPLé_DD_03_50	Navette estivale	12 000 € en 2015
CT CCPLé_DD_03_51	Aménagements cyclables sur le territoire de la CC du Pays Léonard en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire	200 000 €

PROJETS A ETUDIER A L'OCCASION D'UN FUTUR AVENANT

Intitulé de l'action
Développement d'une filière algue et culture marine
Collecte par conteneurs enterrés et/ou semi-enterrés
Amélioration des services de collecte des ordures ménagères (partie travaux)
Rénovations du centre-nature « Bon vent » et du village vacances « Le Jardin colonial »- à étudier au mi-parcours

